

- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : sur les 2 ponts par arbres à cardans, différentiels et demi-arbres de roues (différentiel inter-ponts verrouillable et blocage de pont arrière)
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 255/100 R 16 = 2798
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tours par minute :

Combinaison de vitesses	Rapport de la boîte	Rapport du répartiteur	Rapport du réducteur	Rapport des ponts AV et AR	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1	1/6,730				1/49,769	3,373
2	1/3,940				1/29,136	5,761
3	1/2,550				1/18,857	8,902
4	1/1,770	1/0,972	1/1,295	1/5,875	1/13,089	12,826
5	1/1,210				1/8,948	18,761
6	1/1,000				1/7,395	22,701
Marche AR	1/6,160				1/45,553	3,685
1	1/6,730				1/51,202	3,278
2	1/3,940				1/29,976	5,600
3	1/2,550				1/19,400	8,653
4	1/1,770	1/1,000	1/1,295	1/5,875	1/13,466	12,466
5	1/1,210				1/9,205	18,237
6	1/1,000				1/7,608	22,066
Marche AR	1/6,160				1/46,866	3,582
1	1/6,730				1/119,714	1,402
2	1/3,940				1/70,085	2,395
3	1/2,550				1/45,359	3,701
4	1/1,770	1/0,972	1/3,115	1/5,875	1/31,485	5,332
5	1/1,210				1/21,523	7,800
6	1/1,000				1/17,788	9,437
Marche AR	1/6,160				1/109,575	1,532
1	1/6,730				1/123,163	1,363
2	1/3,940				1/72,104	2,328
3	1/2,550				1/46,666	3,597
4	1/1,770	1/1,000	1/3,115	1/5,875	1/32,392	5,182
5	1/1,210				1/22,143	7,581
6	1/1,000				1/18,300	9,173
Marche AR	1/6,160				1/112,731	1,489

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

- 4.5 Vitesse maximale effective : 110 km/h
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui
- 4.7 Compteur kilométrique : oui
- 4.8 Chronotachygraphe : sur demande

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : essieu rigide avec lames de ressorts paraboliques, barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques hydrauliques à double effet
- 5.2 Arrière : essieu rigide avec lames de ressorts paraboliques, barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques hydrauliques à double effet

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis globique assistée hydrauliquement
- 6.2 Diamètre de braquage hors tout (m) :
Empattement 2,850 m = 11,0 m
Empattement 3,200 m = 12,0 m

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues des essieux 1 et 2 (type I-I)
- 7.2 Répartiteur de freinage : oui, un répartiteur de freinage module l'effort sur les roues de l'essieu 2 en fonction de la charge sur cet essieu
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : non
- 7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service
- 7.4 Frein de stationnement : agissant sur les roues de l'essieu 2, commande manuelle
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : hydraulique
- 7.5.2 Frein de secours : hydraulique
- 7.5.3 Frein de stationnement : par tringlerie et câbles
- 7.6 Assistance des freins :
- 7.6.1 Frein de service : oui, par dépression créée par une pompe à vide
- 7.6.2 Frein de secours : idem frein de service
- 7.6.3 Frein de stationnement : non
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : sous le capot moteur, compartimenté
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux rouge au tableau de bord
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clé de contact et du levier de frein à main
- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service :
- 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : disques ventilés
- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : tambours
- 7.8.2 Frein de secours : disques ou tambours
- 7.8.3 Frein de stationnement : tambours
- 7.9 Dispositif ralentisseur : non
- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : non

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis cabine ou benne
- 8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
- climatisation
- grille de protection de dos de cabine (variante/version 4R)
- bâche (variante/version 4R)
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : acier (benne = aluminium)

- 8.3 Nombre de places assises :
- variantes/versions 4 - 4R - 3/4 : 3
- variante/version 3D/4 : 7
- 8.4 Sièges :
- 8.4.1 A l'avant : 1 siège conducteur réglable, 1 banquette passagers fixe 2 places
- 8.4.2 A l'arrière :
- variante/version 3D/4 : 1 banquette 4 places

- 8.5 Nombre de portes :
- 8.5.1 Latérales :
- variantes/versions 4 - 4R - 3/4 : 2 battantes
- variante/version 3D/4 : 4 battantes
- 8.5.2 A l'arrière : sans objet
- 8.5.3 Fermetures : de sécurité à deux positions
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- 2 vitres de portes avant fixes
- 2 vitres de portes avant descendantes à commande électrique
- 2 vitres de portes arrière coulissantes (variante/version 3D/4)
- 1 lunette arrière
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
- 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté
- 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé
- 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé
- 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
- 8.8.1 Places avant (sauf variante/version 3D/4) : 2 ceintures 3 points à enrouleur dont 1 point fixé à la structure du siège pour les places latérales, et 1 ceinture 3 points à enrouleur de type embarqué pour la place centrale
- 8.8.2 Places arrière (variante/version 3D/4) : non (places non exposées)
- 8.9 Dispositif de protection latérale : à poser lors du carrossage pour les châssis cabines, de série pour la benne
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
- 8.10.1 Avant : véhicule non concerné
- 8.10.2 Arrière : oui, la position devra être vérifiée après carrossage
- 8.11 Système antiprojections : sans objet

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2
- 9.2 Feux de croisement : 2
- 9.3 Feux de position :
- 9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement
- 9.3.2 Latéraux : non
- 9.4 Feux de position arrière : 2
- 9.5 Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : 2 indépendants
- 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux de position arrière
- 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants
- 9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière
- 9.6.1 Troisième feu stop central : sans objet
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Avant : sans objet
- 9.8.2 Arrière : 2 groupés avec les feux de position arrière
- 9.8.3 Latéraux : non
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
- 9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec le feu de position arrière droit
- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Avant : 2 indépendants en option
- 9.11.2 Arrière : 1 groupé avec le feu de position arrière gauche
- 9.12 Feux d'encroisement :
- 9.12.1 Avant : non
- 9.12.2 Arrière : non
- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : sans objet
- 9.14 Feux spéciaux : sans objet

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
- 10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent
- 10.1.2 Lave-glace : oui
- 10.1.3 Rétroviseurs :
- 10.1.3.1 Extérieurs : 2
- 10.1.3.2 Intérieur : 1 en option
- 10.1.4 Avertisseurs sonores : 1
- 10.1.5 Dispositif antiviol : oui, agissant par blocage de la colonne de direction
- 10.1.6 Extincteur : non
- 10.1.7 Equipements particuliers : non
- 10.1.8 Chauffage autonome : non
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : sous le capot moteur, côté droit
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron de châssis, côté droit, en arrière de l'essieu avant
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- Caractères 1 à 3 : Code constructeur = ZA9
- Caractère 4 : Famille véhicule = B (SMT)
- Caractère 5 : PTC = 3 (3500 kg)
- Caractère 6 : Type moteur = B (turbo 8140.43S Euro 3)
- Caractère 7 : Position libre = 0
- Caractère 8 : Type de transmission = 4 (4x4)
- Caractère 9 : Type de carrosserie = A ou R
(A = châssis cabine, R = benne)
- Caractère 10 : Année de production
- Caractère 11 : Position libre = 0
- Caractères 12 à 14 : Code constructeur = G40
- Caractères 15 à 17 : Numéro d'ordre dans la série
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : ZA9B3B04 . 60G40001
- 10.2.5 Identification du moteur : frappée à froid sur le bloc moteur, côté droit

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N1G - genre CTTE-VASP marque SCAM dont les types-variantes-versions suivent :

type : SMT35 - variantes-versions : 4 - 4R - 3/4 - 3D/4 livrés :

- carrossés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné
 - en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
- Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E.

Fait à Monthéry, le 28 avril 2006

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° P-2739-02-01

Fait à Paris, le 28 avril 2006

Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France

Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné, SCAM S.r.l. - Via Alioli e Sassi, 19 bis - 21026 GAVIRATE - FRAZ. OLTRONA AL LAGO (VA) - ITALIE, constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination :

(D1) Marque :

(D2) Type :

Variante :

Version :

(D3) Dénomination commerciale :

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (*) :

SCAM
SMT35
/
4R
SMT35 4R

Z	A	9	B	3	B	0	4	R		0	G	4	0				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	--	--	--	--

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :

3500

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :

3500

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) :

6500

(G) Masse en service (G1+75) (kg) :

2650

(G1) Poids à vide national (PV) (kg) :

2575

(J) Catégorie internationale :

N1G

(J1) Genre national :

CTTE

(J3) Carrosserie (désignation nationale) :

Benne

(K) Numéro de la réception par type :

P-2739-02-01

(P1) Cylindrée (cm³) :

2800

(P2) Puissance nette maximale (kW) :

92

(P3) Source d'énergie :

GO

(P6) Puissance administrative (CV) :

9

(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :

N.C.

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

3

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :

88

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn⁻¹) :

2700

(V7) CO₂ (g/km) :

N.C.

(V9) Classe environnementale :

8877*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype à fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

- sort de nos usines (magasins), le

pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)

Fait à Gavirate, le

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 312-1 à R. 312-25, R. 314-1 à R. 317-7, R. 317-15 à R. 317-17 et R. 318-1 à R. 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

* A compléter

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Véhicules livrés en châssis-cabine, châssis nu, VASP ou non aménagés)

Je soussigné, SCAM S.r.l. - Via Alioli e Sassi, 19 bis - 21026 GAVIRATE - FRAZ. OLTRONA AL LAGO (VA) - ITALIE, constructeur, certifie que le véhicule livré

- en châssis-cabine (*) : (voir nota 1)
- en VASP (*) : (voir nota 2)

(2) Dénomination :

(D1) Marque :

(D2) Type :

Variante :

Version (*) :

(D3) Dénomination commerciale (*) :

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (**):

SCAM

SMT35

/

3/4

3D/4

SMT35 3/4

SMT35 3D/4

4
SMT35 4

Z	A	9	B	3	B	0	4	A		0	G	4	0				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	--	--	--	--

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :

3500

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :

3500

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) :

6500

(J) Catégorie internationale :

N1G

(J1) Genre national (*) :

CTTE - VASP

(K) Numéro de la réception par type :

P-2739-02-01

(P1) Cylindrée (cm³) :

2800

(P2) Puissance nette maximale (kW) :

92

(P3) Source d'énergie :

GO

(P6) Puissance administrative (CV) :

9

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) (*) :

3

3

7

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :

88

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn⁻¹) :

2700

(V7) CO₂ (g/km) :

N.C.

(V9) Classe environnementale :

8877*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype à fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;

- sort de nos usines (magasins), le

pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)

Fait à Gavirate, le

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

* Rayer la mention inutile

** A compléter

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation